

Histoire du génocide

Le massacre des Arméniens, à partir de 1915, fut bel et bien un génocide voulu et programmé par le gouvernement Jeune-Turc de l'Empire ottoman.

par Anahide Ter Minassian

Le génocide des Arméniens s'est déroulé dans l'Empire ottoman durant la Première Guerre mondiale. Le génocide de 1915 est la plus grande catastrophe de l'histoire du peuple arménien. Un peuple dont la présence est attestée dès l'Antiquité sur le Plateau arménien, un ensemble de hautes terres de 900 à 2000 mètres situé à l'est de l'Asie Mineure, dominé par le Mont Ararat (5172 m) et scindé par les vallées de l'Euphrate et du Tigre qui compartimentent le pays. Une position stratégique et, longtemps, un carrefour de voies de commerce et d'invasion. La conversion au christianisme du roi Tiridate III et la catéchèse de Grégoire l'Illuminateur ont fait de l'Arménie le premier État chrétien (314). Au début du V^e siècle le moine Mesrop Machtots crée l'alphabet arménien – un « *alphabet donné par Dieu* » –, traduit la Bible et donne au peuple arménien une écriture propre à sa langue, à la liturgie de son Église nationale, l'Église apostolique arménienne, comme aux formes élaborées de sa littérature. Après la disparition en 1375 du dernier royaume arménien, celui de Cilicie, les Arméniens sont soumis durant six siècles à divers foyers d'autorité musulmane.

Au début du XX^e siècle, les Arméniens, estimés de 3 à 4 millions, sont partagés entre les Empires ottoman, russe et perse. Les Arméniens de Russie sont 1 240 000 selon le recensement de 1897 et 1 700 000 en 1917. Ils sont moins de 100 000 dans l'Empire perse. Ceux de l'Empire ottoman sont évalués, en 1912, à 2 100 000 par le Patriarcat arménien

de Constantinople, mais seulement à 1 120 000 par le dénombrement turc. Ils ont connu un déclin démographique avec les massacres de 1894-1896, sous Abdülhamid II (300 000 victimes?), et avec l'émigration vers la Transcaucasie, les États-Unis et divers centres de la diaspora arménienne.

Depuis le XVIII^e siècle la congrégation catholique de Venise est le foyer de la « Renaissance » arménienne et, en 1914, Constantinople, Tiflis et Bakou sont les pôles économiques et culturels du monde arménien. Dans l'Empire ottoman la population arménienne est concentrée dans les six *vilayets* orientaux, « l'Arménie historique » (Van, Erzerum, Bitlis, Diyarbékir, Sivas, Mamuret-el-Aziz [Kharpert]), en Cilicie (la « petite Arménie ») et dispersée d'Ankara à Brousse, de Smyrne à Andrinople. Mais, sauf à Van, où ils sont majoritaires, la mosaïque des communautés arméniennes est entourée de musulmans (Kurdes, Turcs, Lazes, Tcherkesses, Persans, Arabes) ou de chrétiens (Grecs, Assyro-Chaldéens, Géorgiens). Minorité religieuse, dotée de droits reconnus dans la « Constitution » de 1863 octroyée par le Sultan à l'Église apostolique arménienne regroupant 90 % des fidèles, les Arméniens se partagent entre catholiques romains de vieille souche et protestants nouvellement convertis par les missionnaires américains. Dans les *vilayets* orientaux, où la majorité de la population vit dans des villages et des bourgades, se livre à l'agriculture, à l'artisanat et au petit commerce, la cohabitation entre le monde rural arménien –

déjà soumis à la pression fiscale discriminatoire de l'État – et les tribus kurdes, nomades ou semi-nomades, et les *mouhadjirs* (réfugiés musulmans) originaires du Caucase ou des Balkans, est devenue insupportable. Internationalisée au Congrès de Berlin (1878), dans le contexte de la Question d'Orient, la Question arménienne en reproduit le paradigme: oppression et renaissance culturelle d'une population chrétienne de l'Empire ottoman, échos des révolu-

Le génocide selon l'ONU

L'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par l'assemblée générale des Nations unies, le 9 décembre 1948, affirme :

« Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

tions européennes, expansion russe vers l'Orient, rivalité et impérialisme des Puissances occidentales. Les réformes à accomplir, sous le contrôle des Puissances, « dans les provinces habitées par les Arméniens » (art. 61 du traité de Berlin) seront sans suite. La déception poussera l'*intelligentsia* arménienne, inspirée du modèle bulgare, à créer les premiers partis révolutionnaires: *Armenagan* (1885), *Hintchak* (1887), *Dachnak* (1890). La revendication de justice, de liberté et de sécurité est soutenue dans

« Sur l'ordre de Talaat Pacha, a débuté la déportation des Arméniens, désignés comme ennemis de l'intérieur. »

Les chrétiens arméniens

les *vilayets* orientaux par de petits groupes de *fédais*, chargés d'initier l'autodéfense des paysans arméniens contre les prédateurs kurdes et autres.

La Révolution jeune-turque (juillet 1908), qui proclame l'égalité de tous les citoyens ottomans et instaure un régime semi-parlementaire, est accueillie avec enthousiasme par les Arméniens. Mais les grandes espérances de « *liberté, égalité, fraternité et justice* » vont faire place aux fractures. Le massacre des Arméniens d'Adana, en mars-avril 1909 (20 000 morts), instaure un climat de méfiance entre les Arméniens et les Turcs dont le nationalisme, déjà exacerbé par les pertes territoriales en Europe (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Crète) et en Tripolitaine, va s'accroître durant les guerres balkaniques. La question agraire, la déposition continue et l'insécurité permanente des paysans arméniens n'ont pas trouvé de solution. Au cours de la première guerre balkanique (1912) la diplomatie russe relance la Question arménienne. Appuyée par la France et la Grande-Bretagne, elle triomphe de l'opposition austro-allemande et arrache aux Jeunes-Turcs, à la tête de l'État depuis janvier 1913, et hostiles à toute réforme spécifique, la signature d'un plan de réformes dans « *les provinces arméniennes* », sous le contrôle de deux inspecteurs européens (8 février 1914).

Avril 1915

Dès le début de la guerre en Europe (2 août 1914), le gouvernement ottoman, dirigé d'une main de fer par les Jeunes-Turcs du CUP (Comité Union et Progrès), s'est rangé, en secret, aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, contre les États de l'Entente (Russie, France, Grande-Bretagne). Une configuration géopolitique qui va transformer les six *vilayets* orientaux en théâtres de guerre du « front oriental », en territoire à reconquérir (Kars, Ardahan, Batoum) et à « turciser » pour les nationalistes turcs. En novembre 1914, lorsque la Turquie entre en guerre, le Cheikh el-Islam proclame la guerre sainte contre les États de l'Entente. Cet appel au *djihad* aura peu d'échos à l'extérieur mais, relayé par les imams dans les mosquées d'Anatolie, il sera entendu par les musulmans les plus fanatiques, Tchétchènes, Kurdes et Bédouins, comme l'ordre d'exterminer les Arméniens.

La grande majorité des Arméniens appartiennent à l'Église arménienne apostolique (non-catholique), ainsi nommée en référence aux apôtres Thaddée et Barthélemy qui évangélisèrent le Caucase, berceau de ce peuple. À l'aube du Ve siècle, cette Église s'organisa de façon autonome, créant un patriarcat autocéphale, appelé « catholicossat ». Deux raisons motivèrent cette décision : d'une part, l'affirmation du particularisme culturel arménien, d'autre part, le désir d'échapper aux convoitises rivales de l'Empire romain d'Orient et des Perses sassanides, ces derniers cherchant à imposer aussi bien leur pouvoir que leur religion païenne, le mazdéisme.

Confrontés à une situation intérieure politiquement très troublée à cause de la guerre contre les Perses (449-484), les évêques arméniens ne participèrent pas au concile de Chalcédoine (451) dont les définitions dogmatiques, pourtant conformes à leur théologie, leur furent communiquées de manière si déformée par des monophysites syriens (1) qu'ils les crurent hérétiques. Un problème de langue aggrava le malentendu. Mais les sentiments anti-byzantins qui se manifestaient en Arménie rendaient impossible toute explication avec Constantinople. C'est ainsi qu'un synode arménien, réuni à Dvin en 505, rejeta Chalcédoine. Le schisme fut alors consommé.

Malgré son isolement, l'Église arménienne survécut aux vicissitudes liées aux différentes invasions de son territoire (Perses, Arabes, Mongols, Turcs seldjoukides) et à la disparition du royaume, au XI^e siècle ; elle résista à la tentative d'union forcée que voulaient lui imposer les Byzantins, maîtres du pays en 1054, et échappa même à l'islamisation, ce dont elle est fière.

Ayant fondé, en 1073, une principauté de repli autour de Sis, en Cilicie (pour conserver une indépendance deux ans après que les Turcs seldjoukides se furent emparés de leur pays), où s'établit alors leur catholicossat, les chrétiens de cette « Petite Arménie » (indépendante jusqu'en 1375) y bénéficièrent de la rencontre avec les Croisés établis dans la principauté d'Antioche avec

lesquels ils coopèrent. Ces circonstances favorisèrent des rapprochements avec le Siège de Pierre, mais ce n'est qu'au XVIII^e siècle que naquit officiellement l'Église arménienne-catholique.

En 1740, des fidèles arméniens installés au Liban et en Syrie où, grâce aux Capitulations qui les plaçaient sous la protection des consuls de France, ils échappaient aux exactions ottomanes, choisirent, en accord avec le Saint-Siège, le premier catholicos uni à Rome, Mgr Abraham Ardzivian, archevêque d'Alep. Deux ans après, le pape Benoît XIV créa pour lui le patriarcat dit « de Cilicie des Arméniens ». Son siège est situé à Bzommar, dans le Mont-Liban. Depuis 1999, son titulaire est Nersès Bedros XIX, natif d'Égypte, pays où les Arméniens-catholiques ont un diocèse.

Au XX^e siècle, l'Église apostolique dut se scinder en deux, en raison de la mainmise des Soviétiques sur l'Arménie à partir de 1918. À côté du catholicossat historique d'Etchmiadzine, un catholicossat de la diaspora, appelé « de Cilicie » comme celui de la branche catholique, s'installa à Antélias (Liban). Cette bicéphalie a survécu au recouvrement de l'indépendance de l'Arménie, en 1991.

Le 13 décembre 1996, Jean-Paul II et le catholicos d'Arménie Karékine I^{er} ont signé à Rome une déclaration tendant à dissiper les malentendus hérités des controverses du passé en matière de foi et de christologie. Comme toutes les Églises non chalcédoniennes, celle d'Arménie tient toutefois à son indépendance par rapport à Rome et à Constantinople, ce qui ne l'empêche pas de se considérer en pleine communion *de facto* avec ces deux sièges. L'actuel catholicos, Karékine II, a assisté à Rome à l'intronisation du pape François.

À partir du XIX^e siècle, le protestantisme a par ailleurs pénétré les milieux arméniens, suite aux activités des missionnaires anglo-saxons dans l'Empire ottoman, ce qui a entraîné la création d'une « Église évangélique arménienne ».

Annie Laurent ■

(1) Le monophysisme professe l'absorption de la nature humaine du Christ par sa nature divine.

Après les défaites du ministre de la Guerre, Enver Pacha, à Sarikamish au Caucase (janvier 1915), du ministre de la Marine, Djemal Pacha, à Suez (février 1915) et à la veille du débarquement à Gallipoli des Anglais et des Français cherchant à forcer les Dardanelles (25 avril 1915), le ministre de l'Intérieur, Talaat Pacha, lance une opération de police contre les Arméniens. Le 24 avril 1915, la rafle de quelque 650 notables arméniens de Constantinople, laïcs et religieux, ouvre le premier acte du drame : déportés en Anatolie la plupart y disparaîtront. Le 24 mai 1915, alarmés par les rumeurs de massacre de la population arménienne, les États de l'Entente dénoncent, dans une note, « *ce nouveau crime de lèse-humanité perpétré par les Turcs* » et avertissent « *qu'ils tiendront personnellement responsables les membres du gouvernement et tous ceux qui auront participé à ces massacres* ». En réponse, le 27 mai, une loi ottomane autorise le « *transfert provisoire* » des populations « *pour des nécessités d'ordre militaire* ».

Dès juin, une Commission des Biens abandonnés procède à l'établissement d'inventaires – maisons, terres, mines, entreprises des déportés arméniens – et à l'installation de *mouhadjirs* (réfugiés) musulmans. Car, sur l'ordre de Talaat Pacha, a débuté la déportation des Arméniens, désignés comme ennemis de l'intérieur à la solde des Russes, vers les déserts de Syrie et d'Irak, leurs futurs lieux de résidence, à condition que leur nombre n'excède pas le dixième de la population musulmane ! La mesure exclut en principe les Arméniens de Constantinople en présence des légations étrangères, les catholiques et les protestants, les convertis à l'islam, les artisans nécessaires à l'effort de guerre. Mais ces distinctions seront transgressées. Sur le refus du général allemand Liman von Sanders, les Arméniens de Smyrne ne sont pas déportés. Quant aux conscrits arméniens, mobilisés depuis que le service militaire jusque-là réservé aux seuls musulmans est devenu obliga-

toire (1909); quant à ceux qui ont payé un *bedel* et se sont « rachetés », les premiers sont désarmés et les seconds réquisitionnés pour être versés dans des bataillons de travail.

Malgré les distances, malgré la précarité des routes et l'insuffisance des moyens de transport, la rapidité d'exécution, renforcée par l'usage du télégraphe, tend à démontrer que ces déportations obéissent à un plan et à un calendrier méthodiques. En avril-mai en Cilicie; en juin-juillet dans les six *vilayets* orientaux du plateau arménien (Erzerum, Van, Diyarbékir, Bitlis, Sivas, Kharpert); en août-septembre, dans les *vilayets* d'Ankara, d'Adapazar et de Bursa où le chemin de fer permet d'accélérer l'évacuation des déportés en mesure de payer le prix de leur transport; de la mi-juillet à septembre, Djebel Musa, Ourfa, Aintab; en octobre, dès l'entrée en guerre de la Bulgarie dans le camp germano-autrichien, Andrinople; en novembre, Kayseri.

Ces mesures ne rencontrent aucune résistance sauf exceptions. À Van, où les Arméniens organisent leur auto-défense jusqu'à l'arrivée salvatrice de l'armée russe (avril-mai 1915), à Chabin-Karahissar, à Ourfa (l'antique Edesse) et à Musa Dagh dont la résistance a été immortalisée, en 1933, par Franz Werfel dans son célèbre roman, *Les 40 jours de Musa Dagh*. Ce qui est en marche, c'est le premier génocide du XX^e siècle. Mais, dans ce génocide des Temps modernes, au cours d'une « guerre totale », les Jeunes-Turcs utilisent les vieilles méthodes de gouvernance médiévale : déportation des peuples, appel aux mosquées, massacres. Égorger des « *ennemis de Dieu* » durant le *djihad* garantit aux musulmans la récompense dans l'autre monde et accaparer leurs biens, leurs femmes et leurs enfants assure des avantages ici-bas.

C'est avec zèle que les autorités locales – *vali*, *kaïmakam*, *mutessatif*, *mudir* – appliquent les ordres venus de la capitale, et quelques rares fois les refusent. Partout le scénario est identique. À l'ap-

pel du crieur public, les familles arméniennes sont sommées de quitter leur domicile, de liquider leurs biens, de partir dans un délai allant de quelques heures à deux ou trois jours. En hâte, les femmes rassemblent l'indispensable : tapis, couvertures, vêtements, ustensiles de cuisine, nourriture, une Bible ou un *Narek*, vrai talisman contre la mort. Dans un sac caché sous leurs jupes, elles serrent actes de propriété, bijoux, pièces d'or. Souvent elles emportent la clef de la maison. Elles savent aussi russer : se convertir à l'islam pour rester et sauver leurs enfants ou confier les petits à une voisine solidaire. Les déportés partent à pied. Mais quelques-uns ont pu garder ou louer un âne, un bœuf et un chariot où l'on a hissé vieillards, femmes enceintes et nouveau-nés.

Extermination à ciel ouvert

Les hommes souvent désarmés, dès la mobilisation générale, le 2 août 1914, avant l'entrée de la Turquie dans le conflit, et les garçons de plus de 15 ans sont séparés des femmes. Dans les *vilayets* orientaux, ils ont été arrêtés. Soit immédiatement, pour disparaître ou être pendus sur une place publique, soit le plus souvent après quelques heures de marche, pour être enchaînés et exécutés dans un proche vallon. Le mode opératoire est identique : dépouillés de leurs vêtements, ils sont égorgés, décapités, sexuellement mutilés. Ceux qui ont été versés dans les bataillons de travail, à l'exception de quelques-uns qui bénéficient de la protection provisoire des ingénieurs allemands de la *Bagdad-Bahn*, comme les misérables héros du film *The Cut* du germano-turc Fatih Akın (2014), connaissent le même sort. La mortalité masculine a été moins élevée chez les Arméniens de Cilicie et parmi ceux des *vilayets* occidentaux qui ont été déportés avec leur famille. Mais dans les *vilayets* du plateau arménien, à proximité du front caucasien, certains n'ont jamais quitté les limites de leur terroir. Dans la plaine de Mouch, 100 000 Arméniens, hommes, femmes et enfants, sont brûlés vifs dans les églises et dans les granges; et au-dessus, dans le massif du Sassoun, les femmes se battent mains nues pour mourir aux côtés de leurs hommes. À Trébizonde, épice de nationalisme turc, les Arméniens sont noyés collecti-

« *Ces déportations obéissent à un plan et à un calendrier méthodiques.* »



vement dans la mer Noire. Ceux de Kharpert n'atteignent les rives de l'Euphrate que pour y être précipités. Ceux d'Adapazar, d'Ankara, de Brousse ou d'Andrinople, évacués par voie ferrée, arrivent dans des gares méridionales, à la limite des déserts, Ras-ul-Aïn, Rakka, Deir-ez-Zor, transformées en camps de concentration ravagés par la famine et les épidémies, et devenus de gigantesques mouroirs, dont les survivants seront massacrés sur ordre par les *tchéttés* (1916).

L'une des spécificités du génocide de 1915 fut une « extermination à ciel ouvert » et l'autre la descente aux enfers des femmes arméniennes. Les cohortes de déportés, formées en majorité de femmes, de vieillards et d'enfants, sont encadrées par des gendarmes censés les guider et les « protéger ». Elles sont talonnées par les *tchéttés*, des irréguliers recrutés dans les bas-fonds ou des criminels libérés de prison, par l'Organisation Spéciale (*Techkilati Mahsousse*) dirigée par deux figures du CUP: le Dr Na-

zim (formé à Paris) et le Dr Behaeddine Chakir, médecins, athées et inflexibles nationalistes turcs. Suivant les ressources matérielles initiales de chaque famille, suivant la résistance physique et psychologique de chaque individu – les villageoises sont plus endurantes que les citadines « éduquées » –, suivant la géographie des régions traversées – montagnes, pierrailles, déserts, ardeur du soleil, froid nocturne, *khamsin* desséchant –, l'épuisement, la faim et la soif torturantes réduisent les déportés au rang de bétail. La soif surtout qui oblige à s'humecter à la boue des marais, à boire son urine, à sucer les vêtements humides de ceux qui ont eu accès à l'eau. « *Le but de notre course à travers l'Anatolie était Deir-ez-Zor. Ainsi en avaient décidé les autorités. Mais celles-ci s'appliquèrent à les [les déportés] mener par les chemins les plus longs, à les réduire par la faim, la soif, sans préjudices des assassinats et des pillages systématiques* » (Pailadzo Captanian). En quelques semaines de marche for-

cée, la famille traditionnelle arménienne, fondée sur l'autorité des hommes et des anciens, s'effondre. La solidarité du groupe s'évanouit avec la disparition du statut social, de la dignité et des valeurs spirituelles. À la modestie, à la pudeur des jeunes filles arméniennes, ont succédé les viols collectifs. Ces chrétiennes, dont le Dieu reste sourd à leurs prières, lâchées sur les routes sans protection masculine, sont des proies faciles pour les gendarmes turcs, les *tchéttés*, les Kurdes, les Tchétchènes, les Turcomans, les Bédouins dont les appétits ont été décuplés par les richesses prêtées aux Arméniens. Durant la déportation – un périple de plusieurs centaines de kilomètres –, les inégalités se sont renforcées. Seuls les bijoux, les pièces d'or (*mecidiye*), les tissus, les objets domestiques avidement recherchés par les hommes et les femmes des tribus de rencontre permettent à celles qui les possèdent de les échanger contre du pain, de l'eau ou le « respect » de leur intégrité physique. Selon un témoin « *sans*



Massacre collectif.

la corruption turque personne n'aurait échappé à la persécution ».

Entre 1915 et 1917, plus de la moitié de la population arménienne de l'Empire ottoman succombe dans des scènes d'horreur. Viols, meurtres et mutilations sexuelles – éviscération des femmes enceintes, recherche de « l'or caché » dans l'intimité des corps – engendrent un processus de déshumanisation. Déshumanisation des rapports entre bourreaux et victimes abattues comme des bêtes. Déshumanisation des rapports entre les déportés : parents, sœurs, frères, enfants que l'on abandonne mourants ou morts. Agonisants dévorés par des chiens. Cadavres sans sépulture livrés aux hyènes et aux oiseaux de proie. Enfants délaissés dans les gorges de Malatia par leurs mères qui n'ont plus la force de les porter. Grands-mères se jetant dans l'Euphrate avec leurs « petits » pour cesser de souffrir. Dans ce déchaînement de violences, les femmes, souvent très jeunes, cherchent à échapper à la mort à n'importe quel prix. Celles qui ont conservé un peu de beauté sont choisies comme épouses par des officiels ottomans ou des *begs* kurdes (chefs de clan) et converties de force à l'islam. Celles qui livrent une ou deux filles pour sauver les autres ou sauver un fils voué à la hache. Ou se sauver elles-mêmes. Parfois des chefs kurdes du Dersim défient les interdits : ils sauvent des milliers de femmes et d'enfants arméniens et se les approprient.

En août 1915, Talaat Pacha peut se vanter d'avoir en quelques mois « résolu la Question arménienne ». Dans ses carnets secrets – édités récemment

à Istanbul (2008) –, il comptabilise « 924 158 Arméniens déportés » et, schémas à l'appui, note les résultats de « l'ingénierie » démographique pour « annihiler la race arménienne » et la faire disparaître d'Anatolie. Et réaliser le plan que les Unionistes avaient secrètement envisagé depuis les guerres balkaniques et l'évacuation de l'Europe : se replier sur l'Asie Mineure débarrassée de ses minorités pour y fonder la Turquie. Ce sera l'œuvre de Mustafa Kemal en 1923. Le recensement de 1927 dénombrant 77 433 Arméniens en Turquie confirmera le succès de la politique de nettoyage ethnique des Jeunes-Turcs.

1,5 million de martyrs

Il est impossible de donner le chiffre exact des victimes du génocide. Il se situe, suivant les estimations, entre 1 million, 1,3 million et 1,5 million. C'est ce dernier chiffre qui est en général revendiqué par les Arméniens. C'est le chiffre retenu par l'Église apostolique arménienne qui a canonisé le 23 avril 2015 à Etchmiadzine « un million et demi de martyrs arméniens ». Les Arméniens survivants, 600 000 à 700 000 individus, se dispersent après 1918. De 200 000 à 300 000 trouvent refuge dans la République d'Arménie in-

dépendante, un État improbable créé, le 28 mai 1918, en Transcaucasie durant les derniers épisodes de la guerre et les convulsions de la Révolution russe. Quelque 100 000 Arméniens sont rapatriés par les Français en Cilicie où ils disputent leurs maisons et leurs terres aux occupants musulmans. L'avancée kémaliste, le retrait des Français de Cilicie (1921), l'incendie et les massacres de Smyrne (1922), le traité de Lausanne (1923) qui redessine la carte de la Turquie, précipitent l'exode des Arméniens dans les pays sous mandats français et britannique au Proche-Orient, en Grèce, en France, aux États-Unis. Les orphelins, parfois rachetés à prix d'or – une pièce pour une fille, deux pièces pour un garçon –, qui se comptent par milliers, sont recueillis dans des établissements du *Near East Relief*, de la SDN et d'associations humanitaires. Il y a aussi ces milliers d'enfants recueillis dans des orphelinats turcs et soumis à un programme de turquification.

Avant même la défaite de la Turquie et l'armistice de Moudros (30 octobre 1918), les principaux dirigeants du CUP ont détruit leurs archives et se sont enfuis en Allemagne. Alors que les flottes française et anglaise mouillent à Constantinople, le nouveau gouvernement ottoman qui se prépare à négocier de rudes conditions de paix, cherche à dédouaner la Turquie des « atrocités arméniennes » et des crimes de masse « unionistes ». Il favorise la tenue, en 1919-1920, d'une série de procès contre les dirigeants et les responsables régionaux du CUP. En juillet 1919, un tribunal militaire extraordinaire turc reconnaît la culpabilité « du Comité Central du CUP et de son bras armé l'Organisation Spéciale ». Il prononce un verdict condamnant à mort *in absentia* les Pachas Talaat, Enver et Djemal ainsi que Nazim Bey. La victoire kémaliste mettra fin à cette ébauche de justice et il reviendra aux militants arméniens de l'Opération Némésis de traquer les condamnés et d'exécuter la sentence.

« Viols, meurtres et mutilations sexuelles [...] engendrent un processus de déshumanisation. »

Faire connaître la vérité

Gérard Chaliand est géopoliticien, spécialiste des conflits irréguliers. On vient de rééditer *Le crime de silence. Le génocide des Arméniens*, livre précurseur qu'il dirigea en 1985 (l'Archipel, 2015).

La Nef – Y a-t-il une spécificité du génocide des Arméniens par rapport aux autres grands génocides (Shoah, Cambodge, Rwanda) ?

Gérard Chaliand – Ces génocides ont en commun de s'être produits lors de guerres, car c'est un moment favorable pour éliminer des indésirables. Les nazis avaient la volonté d'éradiquer les Juifs, parce qu'ils étaient pour eux le symbole du mal ; rien de tel pour le génocide des Arméniens : il s'agissait de liquider d'un territoire déterminé un groupe qui posait un problème territorial.

Comment expliquer qu'un tel génocide ait si longtemps été ignoré ?

Le concept de génocide n'existait pas au début du siècle ; il a été forgé à la suite de la Shoah. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les nations victorieuses, France, Grande-Bretagne et États-Unis, étaient d'accord pour reconnaître l'ampleur exceptionnelle des massacres des Arméniens par les Turcs. Le président américain avait même tracé les frontières d'un État arménien. Il y a eu à Istamboul, en 1919-1920, du temps de l'Empire ottoman, un procès des dirigeants Jeunes-Turcs qui, se sachant criminels, avaient fui. Ils ont été reconnus coupables et condamnés à mort par contumace. Mais les circonstances historiques ont fait que Mustapha Kemal a pu remettre en cause le désastreux traité de Sèvres et proclamer la République de Turquie en 1923. C'est qu'entre-temps la Russie est devenue bolchevique. Que ce qui restait d'Arménie avait été soviétisé et que désormais les priorités étaient ailleurs. Quant à la Turquie, recomposée sur le modèle européen de l'État-nation, elle s'était opportunément débarrassée des Arméniens et des autres minorités chrétiennes (Assyriens, Chaldéens, etc.) et avait échangé les populations grecques contre des musulmans de Grèce.

Comment alors le génocide des Arméniens a-t-il refait surface ?

En 1973, un article dans un rapport de la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU a évoqué le génocide des Arméniens, provoquant l'ire de la Turquie qui s'est vigoureusement opposée à cette mention, montrant par là que l'État turc restait dans le déni. À la suite de la Shoah, la notion de génocide a été définie par l'ONU en 1948 et ce crime a été décrété imprescriptible en 1968. À partir de là, des Arméniens et des non-Arméniens (comme Yves Ternon, par exemple) se sont battus pour faire connaître la réalité de ce génocide oublié. Ainsi, la sous-commission des droits reconnaissait la réalité du génocide des Arméniens en 1986, le Parlement européen en 1987 suggérait à la Turquie de le reconnaître, la France le reconnaissait officiellement en 2001 ainsi qu'une vingtaine d'autres États, mais la Turquie, membre de l'OTAN, était ménagée, entre autres par les États-Unis. C'est ce qu'on appelle de la *realpolitik*.

Comment expliquer la persistance de la Turquie à nier l'évidence ?

D'abord pour une raison simple : si demain M. Erdogan reconnaissait le génocide des Arméniens, il reconnaîtrait ainsi que lui-même et son État ont menti depuis un siècle. Ensuite, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est un génocide « qui a réussi » en ce sens qu'il a atteint son objectif : éradiquer la présence chrétienne en Turquie (les chrétiens représentent aujourd'hui 0,1 % de la population contre plus de 10 % avant le génocide). Enfin, il y a l'aspect économique avec le problème des réparations, labyrinthe dans lequel la Turquie n'a aucune envie de s'engager.

Mais depuis plus de dix ans les choses bougent, la société civile turque, les libéraux, les intellectuels récusent la version officielle. Au grand colloque organisé à Paris du 25 au 28 mars 2015, onze Turcs sont intervenus, c'est assurément un signe encourageant et nouveau.

Que pensez-vous des lois mémorielles qui imposent, en quelque sorte, une « vérité officielle » en histoire ?

Comme Pierre Vidal-Naquet qui contestait la loi Gayssot, je suis personnellement opposé aux lois mémorielles. En histoire, il faut gagner les esprits par des arguments, par le débat et non imposer la vérité historique par la loi et la contrainte. Je sais que dans cette démarche, je suis minoritaire.

Propos recueillis par Christophe Geffroy ■



Ni reconnaissance, ni réparations ne seront accordées aux survivants du génocide devenus des apatrides. Jusqu'à aujourd'hui aucun gouvernement turc n'a reconnu le génocide arménien.

Anahide Ter Minassian ■

Anahide Ter Minassian vient de publier *L'échiquier arménien entre guerres et révolutions 1878-1920*, Karthala, 2015. Elle a été maître de conférences à l'Université de Paris I-Sorbonne et a dirigé parallèlement durant vingt ans à l'EHESS un séminaire consacré à l'histoire contemporaine des Arméniens.

Bibliographie

Outre les ouvrages recensés dans ce dossier, citons :

■ **Bernard Antony**, *Le génocide arménien 1915-2015. Des Turcs à l'État islamique Daech, le massacre continue*, Godefroy de Bouillon, 2015, 17 €.

■ **Hamit Bozarslan, Vincent Duclert, Raymond H. Kévorkian**, *Comprendre le génocide des Arméniens, 1915 à nos jours*, Tallandier, 2015, 384 pages, 21,50 €.

■ **Gérard Chaliand**, *Le crime de silence. Le génocide des Arméniens*, Flammarion, 1985, rééd. l'Archipel, 2015, 350 pages, 21 €.

■ **CSI**, *Le génocide des Arméniens*, Armand Colin, 2015, 368 pages, 29 €.

■ **Vahakn N. Dadrian, Taner Akçam**, *Jugement à Istanbul. Le procès du génocide des Arméniens*, préface de Gérard Chaliand, Éditions de l'Aube, 2015, 340 pages, 26 €.

■ **Jacques Derogy**, *Les vengeurs arméniens. Opération Némésis*, préface de Gérard Chaliand, Fayard/Pluriel, 1986, rééd. 2015, 320 pages, 9 €.

■ **Vincent Duclert**, *La France face au génocide des Arméniens*, Fayard, 2015, 424 pages, 22 €.

■ **Jean Guréghian et Gagouk Soghomonian**, *Et l'Arménie devint chrétienne*, préface de Jean-Pierre Mahé, Éditions de Paris, 2004, 90 pages, 15 €.

■ **Raymond H. Kévorkian et Yves Ternon**, *Mémorial du génocide des Arméniens*, préface de Gérard Chaliand, Seuil, 2014, 510 pages, 30 €.

■ **Hélène Kosséian**, *L'Arménie au cœur de la mémoire*, Éditions du Rocher, 2015, 210 pages, 17,90 €.

■ **Yervant Odian**, *Journal de déportation*, Éditions Parenthèses, 2010, 488 pages, 24 €.

■ **Jacques Rhétoré**, « *Les chrétiens aux bêtes* », préface de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, étude et présentation par Joseph Alichoran, Cerf, 2005, 29 €.

■ **Anahide Ter Minassian**, *L'échiquier arménien entre guerres et révolutions, 1878-1920*, Karthala, 2015, 230 pages, 24 €.

■ **Anahide Ter Minassian**, *La Question arménienne*, Éditions Parenthèses, 1983, rééd. 1992, 240 pages, 14 €.